

Histoire et archéologie monastiques de la Gascogne.

MONOGRAPHIE

Du

Monastère et de l'église de Saint-Mont (Gers)

PARTIE HISTORIQUE

I

On ignore complètement l'époque où fut fondée la maison dont nous entreprenons la notice. La plus ancienne pièce que présente son histoire ne remonte que vers le milieu du XI^{ème} siècle ; c'est un acte de restauration daté de l'an 1060, et conservé dans les archives de Saint-Mont jusqu'en 1773. Cette pièce suppose la préexistence, sinon d'un monastère, du moins d'une maison religieuse, d'un bien ecclésiastique dans ce lieu.

Dans cet acte, en effet, se trouvent fortement exprimés les mécontentements de Saint Austinde, archevêque d'Auch, à l'égard du comte d'Armagnac, Bernard II, surnommé Tumapaler, qui, en 1045, fonda un monastère à Saint-Mont, au mépris des droits que le saint archevêque prétendait y avoir. La sainteté de ce prélat et la fermeté avec laquelle il lutta cependant contre une pareille entreprise prouvent que ses prétentions étaient justes et bien fondées.

Saint-Mont existait donc comme bien ecclésiastique avant de passer entre les mains de ceux qui le possédaient en 1045.

Comment cette propriété de l'église se trouvait-elle à cette époque un alleu de comté d'Armagnac ?

L'invasion des Sarrasins au VIII^{ème} siècle, et celle des Normands au IX^{ème} siècle, dans toute la Gascogne, nous l'expliquent clairement.

Marca nous dit dans son Histoire du Béarn (1) qu'au temps où ces nouveaux Vandales venus d'Espagne se jetèrent sur la Gascogne et les pays voisins pour tout dévaster et tout détruire, les ecclésiastiques, soit pour se procurer des défenseurs, soit pour dédommager les seigneurs des dépenses qu'ils faisaient dans cette guerre, aliénèrent en leur faveur plusieurs de leurs biens. D'ailleurs Charles-Martel lui-même leur en donna l'exemple, nousdit Thomassin (2), lorsque pour payer ses soldats au moment où il battait les troupes d'Abdérame dans les plaines de Poitiers il fut obligé de leur distribuer les dîmes et les revenus de plusieurs églises.

Nous pouvons conclure de là que Saint-Mont passa alors entre les mains de quelque seigneur, non comme propriété exclusive, mais comme simple fief, dépendant toujours de l'église qui l'avait cédé. Dans une assemblée convoquée à Aix-la-Chapelle en 536 (3), Louis le Débonnaire voyant que, depuis à peu près un siècle, les Sarrasins ne venaient plus troubler le pays, ordonna que tous biens ecclésiastiques aliénés dans les guerres précédentes fussent rendus à leurs premiers maîtres. Pepin, son fils, roi d'Aquitaine (4) fut chargé d'une manière toute particulière de faire exécuter cette ordonnance dans le pays qu'il gouvernait. Mais une nouvelle invasion d'ennemis l'empêcha d'obéir aux ordres de son père.

Louis le Débonnaire étant mort et la discorde s'étant mise entre ses enfants, les Normands en profitèrent pour envahir une seconde fois la Gascogne. Bazas, Sos, Lectoure, Dax, Bayonne, Oloron, Lescar, Tarbes, furent complètement dévastées. Saint-Mont, qui se trouvait probablement sur leur passage de Lectoure à Dax, dut être fortement menacé et resta nécessairement encore entre les mains du soldat qui l'avait reçu autrefois, soit pour le défendre, soit en compensation des pertes qu'il avait lui-même essuyées, soit enfin comme récompense de ses peines et de ses travaux dans la guerre.

C'est à ces divers titres qu'il était devenu un alleu du comté d'Armagnac, et c'est aussi comme tel que nous le trouvons au XI^{ème} siècle devenu le patrimoine de trois chevaliers, Raymond, Alvar et Bernard (5), qui le tenaient comme seul héritage de leur père et y vivaient tranquilles avec leur mère Auriole.

II

Fondation du Monastère. 1045

Les biens enlevés aux Seigneurs ne profitent jamais entre les mains de ceux qui les possèdent. Tandis que cette famille cherchait à jouir en paix d'une terre dont l'Eglise lui contestait la propriété, une horrible peste vint jeter la consternation dans le pays. Effrayé de la grande mortalité que causait le fléau, et tourmenté peut-être par les remords d'une possession illégitime, Raymond, seigneur du lieu, résolut d'apaiser le ciel en fondant un monastère où les pécheurs pussent trouver un asile pour leur salut. Cette détermination lui vint, dit le procès-verbal tiré des chartes de Cluny, et inséré dans le *Gallia Christiana* (6), d'un rêve terrible qui porta le trouble dans son âme.

Un jour qu'il dormait profondément, il vit en songe des lances tomber du haut du ciel sur sa tête, et le menacer de mettre fin à ses jours. Réveillé en sursaut, et effrayé d'une telle vision, Raymond rentra en lui-même, cherchant dans son esprit la signification d'un pareil rêve. Il y reconnut les avertissements du ciel demandant que ses terres lui fussent rendues, et résolut de fonder en ce lieu un monastère selon la règle de Saint Benoît.

Mais de graves difficultés s'opposaient à la réalisation de ce pieux dessein. L'œuvre était dispendieuse, et Raymond n'avait pour tout bien que la possession de ses terres dont sa famille lui disputait la propriété. Pour vaincre ces obstacles, Raymond sollicita la coopération du comte d'Armagnac, Bernard II, surnommé Tumapaler, issu de la noble famille de Fezensac.

Tumapaler se laissa prier longtemps avant de condescendre à ses désirs, car Saint-Mont était un alleu du comté d'Armagnac, et cette raison suffisait pour que l'adhésion du comte se fit longtemps attendre.

Cependant les instances de Raymond aboutirent à un bon résultat ; et au jour fixé, Tumapaler, Raymond et d'autres seigneurs du pays, se rendirent sur les lieux pour y jurer la fondation du monastère.

D'autres obstacles vinrent entraver encore les projets de Raymond. Auriole, sa mère, voyant les intérêts de ses autres enfants compromis, excita leur ambition pour les soulever ainsi contre leur frère aîné.

Furieux de se voir enlever un patrimoine qui leur revenait par droit d'hérédité, et aux dépens duquel Raymond prétendait s'arroger seul l'honneur de fonder un monastère, Alvar et Bernard firent tous leurs efforts pour empêcher leur frère de réaliser son projet. Une longue dispute s'éleva entre eux ; ceux-ci allèrent même jusqu'à menacer d'attenter aux jours de leur frère, tellement que Tumapaler et les autres seigneurs du pays furent comme obligés de s'interposer entre eux pour mettre fin à leurs vives contestations. D'après leur conseil, Raymond abandonna à ses frères les biens qui leur revenaient, gardant pour lui Saint-Mont ainsi que les dîmes et prémices de la paroisse.

La paix mise dans la famille, Raymond fonda le monastère sous l'invocation de Saint Jean (1045), lui abandonnant tous ses biens et s'engageant par serment à y prendre l'habit monastique. De son côté, Tumapaler voulut aussi contribuer à cette fondation. C'est pourquoi il l'enrichit des droits seigneuriaux qui lui revenaient, avec promesse qu'ils ne lui seraient point enlevés, et jura d'être à jamais le protecteur et le défenseur du monastère.

Cependant la maison était bâtie et personne ne venait l'habiter. Marié et retenu par l'amour du siècle, Raymond était loin de remplir son vœu. Alléguant les liens sacrés qui l'attachaient à son épouse et à ses deux enfants, Bernard et Marie, il demandait du temps pour réfléchir, et comme il ne pouvait plus jouir du patrimoine dont il s'était démis en faveur du monastère, il allait errant partout et demandant à ses proches une hospitalité qu'il payait en écoutant les amères railleries que chacun lui donnait.

Tandis que Raymond tergiversait toujours, le comte d'Armagnac avait réuni dans le monastère douze moines, et mis à leur tête un homme sage et respectable, nommé Trincard, qui en fut le premier abbé (7).

Au bout de cinq ans d'une vie aventureuse et pénible, Raymond abandonna sa famille, et vint enfin trouver le comte pour lui déclarer sa dernière résolution. Tumapaler applaudit à cette détermination et l'envoya à Trincard qui le reçut au nombre des ses religieux.

Son noviciat fut de courte durée. L'année même de sa réception (1050) il succéda à Trincard en qualité d'abbé, et comme tel reçut les immunités dont le comte d'Armagnac dota le monastère.

III

Immunités accordées au Monastère – Réclamations et opposition de Saint Austinde

C'était dans une assemblée solennelle (1050) où ce comte parut accompagné de son épouse, la comtesse Ermengarde, de ses fils et de presque toute la noblesse de la Gascogne. La cérémonie fut magnifique. L'archevêque d'Auch, saint Austinde, y assistait en personne, sans cependant y trop applaudir, car il sentait que les droits de l'Eglise étaient blessés dans cette affaire. Saint-Mont avait appartenu autrefois à ses prédécesseurs, nul d'entr'eux n'avait jamais renoncé à sa propriété, et si les temps mauvais les avaient empêchés de la réclamer, en cette circonstance il se croyait obligé lui-même de faire valoir ses droits en protestant contre de pareils privilèges. Malgré les réclamations du saint évêque, voici comment Tumapaler s'exprima pour rendre Saint-Mont exempt de toute charge et de toute redevance : « Moi, Bernard, comte, surnommé Tumapaler, je veux que tout le monde sache que le monastère de Saint-Mont est au-dessus de la puissance de tout prince et de tout laïque et qu'il n'est soumis qu'aux seuls apôtres Pierre et Paul (8) ».

D'après ces paroles, le nouveau monastère ne devait reconnaître d'autre maître que le Saint-Siège ; les archevêques d'Auch perdaient tout droit sur lui, car nul autre que le Souverain Pontife ne pouvait lui dicter des lois.

Comme le comte était puissant et que personne ne gagnait à s'opposer à ses volontés, tous les nobles et seigneurs présents à cette grande réunion acceptèrent ses paroles et jurèrent d'y être fidèles, se déclarant pour la seconde fois les défenseurs de Saint-Mont. Seul, saint Austinde eut le courage de s'opposer à des volontés si fortement exprimées. Il protesta ouvertement contre des privilèges qui détruisaient ses droits les plus justes et les plus solidement acquis.

IV

Donation du Monastère à l'abbaye de Cluny – 1062

Quoique la nouvelle maison fût dirigée selon la règle de saint Benoît, cependant elle était loin encore de répondre à l'attente de son principal fondateur ; c'est ce qui donna l'idée à ce dernier d'y introduire la réforme et de la soumettre à un supérieur étranger qui y exerçât son autorité.

Les auteurs du Gallia Christiana, dans les quelques mots qu'ils nous donnent sur le prieuré de Saint-Mont (9), nous disent que le grand relâchement où étaient tombés les moines de cette maison engagea Tumapaler à leur donner des maîtres. Voyant, ajoutent-ils, qu'ils menaient une vie trop séculière, et n'atteignaient point le but qu'ils devaient s'être proposé en prenant l'habit monastique, le comte d'Armagnac résolut de remédier à ce mal en y introduisant la réforme de Cluny.

C'était à peu près vers l'an 1060, époque où saint Hugues, abbé de Cluny depuis 1049, remplissait en Aquitaine les fonctions de légat du pape Nicolas II. Ce saint religieux étant venu en Gascogne pour y accepter plusieurs monastères qu'on lui offrait afin d'y établir l'observance régulière dans toute sa pureté, Tumapaler se hâta de profiter de sa présence pour mettre entre ses mains la maison qu'il avait fondée de concert avec Raymond. Ce fut le premier monastère que saint Hugues accepta dans le diocèse d'Auch. Selon l'usage de la réforme de Cluny, le saint abbé supprima le titre abbatial dans cette maison, et réduisit l'abbaye en prieuré.

Saint Austinde refusa d'adhérer encore à cette donation. Bien plus, il prétendit faire valoir ses droits plus que jamais, et mettre enfin ce lieu sous sa propre domination. Selon l'usage de ses prédécesseurs, il tenta d'y tenir des synodes et des assemblées ecclésiastiques. Mais ses efforts furent encore inutiles, et l'ordre de Cluny fut établi à Saint-Mont par la seule autorité du comte.

Pour compenser cette perte, le pieux archevêque acheta Nogaro, terre libre et allodiale, pour y bâtir une chapelle, où il put exercer son ministère. Tumapaler vint encore s'opposer à cette entreprise. Nogaro était dans le comté d'Armagnac ; les comte prétendait y avoir des droits, et il ne voulut en faire abandon que lorsque les moines de Saint-Mont, le prieur Arcman et saint Hugues lui-même l'eurent menacé de quitter une maison dont la possession leur était contestée par un prélat aussi illustre que saint Austinde. Cédant enfin à ces menaces, Tumapaler conclut un arrangement avec l'archevêque qui se désista de tous ses droits sur Saint-Mont, et même lui abandonna ensuite le quart des dîmes des églises suivantes, savoir : « Riscle, Got, Balambit, Castagnet, Mormes, Artigue, Bouzon, Margouet, Hoxa, Arblade, Fustarouaud, Favaroles, Sarragachies (10).

De son côté, le comte se désista également de tous les droits qu'il pouvait avoir sur Nogaro, et promit en outre d'embrasser l'état monastique.

V

Tumapaler prend l'habit religieux – Sa mort

Cependant les jours se passaient, et comme Raymond, Tumapaler ne pouvait se résoudre à quitter le monde. Tourmenté par des idées ambitieuses (11), il cherchait à augmenter ses biens sans s'inquiéter de sa promesse. Mais le ciel s'était chargé de la lui rappeler.

En 1060, ayant attaqué le comte de Poitiers, Guy Geoffroy-Guillaume auquel il disputait à juste titre le comté de la grande Gascogne, il fut complètement battu, et ses troupes dispersées le laissèrent presque sans espérance. La bataille s'était donnée dans le vicomté de Tursan, non loin de l'abbaye de la Castelle, à quelque distance d'Aire.

Cette défaite détermina le comte à remplir sa promesse. En 1061, il vint se présenter au monastère de Saint-Mont pour y prendre l'habit religieux. Oubliant le passé, et ne songeant plus qu'à son avenir éternel, Bernard II tâcha, durant le reste de sa vie, de réparer tous les maux qu'il avait pu causer à l'Eglise.

Son neveu Centule IV, vicomte de Béarn, ayant fondé en 1079 le monastère de Sainte-Foi à Morlaas, il se fit un devoir d'aller l'y visiter, et d'y signer lui-même la fondation du monastère. Ce fut son dernier acte. La mort vint l'y frapper au moment où il se préparait à regagner Saint-Mont.

Bien qu'éloigné de ses frères, il trouva néanmoins dans les bontés de son neveu et des moines de Sainte-Foi des soins qui ne lui permirent pas de s'apercevoir qu'il mourait loin des siens.

L'abbé Louis MEYRANX,

Du diocèse d'Aire.

(1) Hist. Béarn, liv.I, ch. 28.

(2) De discipl. Eccl., part. 3, liv. III, ch. 2.

(3) Hist. De l'Egl. Gall., t. III, liv. XV.

(4) Hist. Béarn, liv.III, ch. 15.

(5) Cartul. de Saint-Mont.

(6) In Instrum. Eccl. Aux. 166

(7) Ex act. Donat., in Gall. Chr., t.I, p.166. – Instrum.

(8) Extrait des chartes de Cluny. Gall. Chr.

(9) Gall. Chr., t. I, col. 1011.

(10) Cartul de Saint-Mont.

(11) Dom de Brug., 3ème part.